



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 20 février 2008 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, monsieur le conseiller Joseph De Sylva, vice-président, mesdames les conseillères Denise Laferrière et Jocelyne Houle et monsieur le conseiller Richard Côté formant quorum du comité.

Sont également présents madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale par intérim, M<sup>c</sup> Suzanne Ouellet, greffier et M<sup>c</sup> Richard D'Auray, greffier adjoint.

CE-2008-216

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRES DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUES LES 30 JANVIER ET 6 FÉVRIER 2008**

**CONSIDÉRANT QU'**une copie des procès-verbaux des séances ordinaires du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenues les 30 janvier et 6 février 2008 a été remise aux membres du comité exécutif :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adopte les procès-verbaux tels que soumis.

Adoptée

CE-2008-217

**APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 6 - 6 859,31 \$ - ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 6 - 348 376,76 \$ - LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 4 - 6 701,55 \$ ET LES LISTES DES EMBAUCHES NUMÉRO 4 - 1 377 960,99 \$ ET NUMÉRO 52 - 21 840 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 6, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 6, la liste des réquisitions numéro 4 et les listes des embauches numéros 4 et 52 :

<b>Numéro de la liste</b>	<b>Description</b>	<b>Montant</b>	<b>Période</b>
Liste PA numéro 6	Pièces de comptes à payer	6 859,31 \$	4 au 8 février 2008
Liste PD numéro 6	Pièces de comptes à payer	348 376,76 \$	4 au 8 février 2008
Liste des réquisitions numéro 4	Pièces de comptes à payer	6 701,55 \$	4 au 8 février 2008
Liste des embauches numéro 4	Embauche de personnel temporaire	1 377 960,99 \$	28 janvier au 1 <sup>er</sup> février 2008
Liste des embauches numéro 52	Embauche de personnel temporaire	21 840,00 \$	28 janvier au 1 <sup>er</sup> février 2008

Un certificat du trésorier a été émis le 15 février 2008.

Adoptée

**CE-2008-218**      **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-04 - 966 524,86 \$ - PÉRIODE DU 31 JANVIER AU 6 FÉVRIER 2008**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes numéro C-04 d'un montant total de 966 524,86 \$ pour la période du 31 janvier au 6 février 2008.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 février 2008.

Adoptée

**CE-2008-219**      **CONTRAT D'ENTRETIEN DU LOGICIEL LUDIK - 1<sup>er</sup> JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2008 - 62 732,31 \$**

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat d'entretien des différents modules de Ludik arrivait à échéance en décembre 2007;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme M<sup>2</sup>e Solutions inc. est la seule à pouvoir supporter ce logiciel spécialisé;

**CONSIDÉRANT QUE** les articles 573 et 573.1 de la *Loi sur les cités et villes* relatifs à l'adjudication des contrats ne s'appliquent pas à un contrat dont l'objet découle de l'utilisation d'un progiciel et d'un logiciel et qui vise à assurer la compatibilité avec des systèmes progiciels et logiciels existants ainsi qu'à assurer la protection des droits exclusifs tels les droits d'auteur, les brevets et les licences exclusives :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte de retenir les services de la firme M<sup>2</sup>e Solutions inc., 5100, rue Sherbrooke Est, Montréal, Québec, H1V 3R2 pour l'entretien du logiciel Ludik, et ce, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2008 pour un montant de 62 732,31 \$, incluant les taxes.

Le trésorier est autorisé à acquitter la facture relative à l'entretien du logiciel Ludik sur présentation de pièces justificatives par le Module de la culture et des loisirs.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
70030-555-56784	57 983,97 \$	Carte du citoyen et Ludik - Entretien de logiciels
04-13493	2 778,84 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	1 969,50 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 15 février 2008.

Adoptée

**CE-2008-220\***      **CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES À DIVERS ORGANISMES - PATINOIRES EXTÉRIEURES - SAISON 2007-2008 - 28 792 \$**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2006-487 en date du 6 juin 2002, acceptait le plan de déploiement des patinoires extérieures;

**CONSIDÉRANT QUE** le plan prévoit une contribution financière de 1 000 \$ aux organismes qui exploitent une patinoire de proximité et que neuf organismes se sont prévalus de cette possibilité pour 11 patinoires;

**CONSIDÉRANT QUE** le plan prévoit également que des organismes peuvent assumer la surveillance des patinoires jumelées moyennant une rémunération et que sept organismes assurent ce service pour huit patinoires :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil :

- de verser une contribution financière de 1 000 \$ aux organismes suivants qui exploitent une patinoire de proximité :
  - Association du parc Gérard-Marchand
  - École du Lac-des-Fées
  - Association des citoyens du Manoir des Trembles
  - Association des résidents des Jardins Taché inc.
  - Maison de l'amitié
  - Association des résidents du Plateau (deux patinoires de proximité)
  - Association des résidents de l'Île de Hull (deux patinoires de proximité)
  - Relais des jeunes gatinois
  - Association communautaire de l'Envolée Gatineau inc.
- de verser une contribution financière de 2 224 \$ aux organismes suivants qui assument la surveillance d'une patinoire jumelée :
  - Place aux jeunes
  - Avenue des jeunes (deux patinoires)
  - Association de base-ball amateur de Hull
  - Association athlétique et sociale Hull-Volant
  - ADO jeune
  - Pointe aux jeunes
  - Relais des jeunes gatinois

Le trésorier est autorisé à émettre les chèques aux montants, noms et adresses indiqués à l'annexe I de la présente résolution et représentant un montant total de 11 000 \$ pour l'opération de patinoires de proximité et de 17 792 \$ pour la surveillance des patinoires jumelées.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
71230-971	28 792 \$	Patinoires extérieures - Animation et sites de glisse - Contributions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
71230-138	24 464 \$		Patinoires extérieures - Animation et sites de glisse - Occasionnels
71151-138		6 672 \$	Activités communautaires - Occasionnels
71230-971		17 792 \$	Patinoires extérieures - Animation et sites de glisse - Contributions

Un certificat du trésorier a été émis le 15 février 2008.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2008-221 RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-04 - 335 194,73 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-04 d'un montant de 335 194,73 \$ pour la période du 28 janvier au 4 février 2008.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 février 2008.

Adoptée

**CE-2008-222 RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-05 - 379 033,15 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-05 d'un montant de 379 033,15 \$ pour la période du 4 au 8 février 2008.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 février 2008.

Adoptée

**CE-2008-223 AUTORISER LA FIRME DESSAU À PRÉSENTER LES DOCUMENTS NÉCESSAIRES AUX AUTORITÉS COMPÉTENTES AFIN D'OBTENIR LES APPROBATIONS REQUISES POUR LA RÉALISATION DU RÉAMÉNAGEMENT DU BOULEVARD MALONEY EST - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise la firme Dessau à présenter tous les documents requis auprès des autorités compétentes en vue de l'obtention des autorisations nécessaires afin de permettre la réalisation des travaux nécessaires au projet de réaménagement du boulevard Maloney Est – Phase 1, compris entre la rue Joseph-Roy et l'avenue du Cheval-Blanc.

La firme Dessau est également autorisée à présenter aux autorités concernées, une fois les travaux complétés, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux réalisés avec les autorisations accordées.

Adoptée

**CE-2008-224 AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DE 3 301,59 \$ - MARC CLÉROUX CONSTRUCTION - AMÉLIORATION DES INFRASTRUCTURES D'ANIMATION CULTURELLE - CENTRE COMMUNAUTAIRE SAINT-RICHARD - 315, RUE MIGNEAULT - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - AURÈLE DESJARDINS**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2007-1810 en date du 12 décembre 2007, mandait la firme Marc Cléroux construction inc. pour un montant total de 27 120,10 \$, incluant les taxes, pour la réalisation de travaux d'aménagement intérieur du centre communautaire Saint-Richard;

**CONSIDÉRANT QU'**un premier avenant pour des travaux supplémentaires au montant de 995,84 \$ a déjà fait l'objet d'une approbation par délégation de pouvoir;

**CONSIDÉRANT QUE** le prix fourni de 3 301,59 \$, incluant les taxes, par la firme Marc Cléroux construction inc. pour les travaux supplémentaires d'armoires additionnelles est juste et raisonnable, selon le chargé de projets de la Ville de Gatineau :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité entérine l'avenant numéro 1 au contrat de la firme Marc Cléroux construction inc. pour un montant de 995,84 \$, incluant les taxes, et approuve le deuxième avenant au montant de 3 301,59 \$, incluant les taxes, pour la réalisation de travaux d'aménagement intérieur du centre communautaire Saint-Richard.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-70045-001-56785	3 155,34 \$	Infrastructures - Centre Saint-Richard - Rénovations
04-13493	146,25 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 15 février 2008.

Adoptée

CE-2008-225

**SOUSSION 2008 SI 019 - CIMCO RÉFRIGÉRATION - REMPLACEMENT DU REFROIDISSEUR À SAUMURE À L'ARÉNA FRANK-ROBINSON - SERVICE DES PROJETS IMMOBILIERS - 44 848,62 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - FRANK THÉRIEN**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Cimco Réfrigération, 93 Hines Road, unité 7, Kanata, Ontario, K2K 2M5 pour le remplacement du refroidisseur à saumure à l'aréna Frank-Robinson pour un montant total de 44 848,62 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 28 janvier 2008, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-60013-002-56786	19 816,74 \$	Réfrigération dans les aréas - Réfrigération - Aréna Robinson
11-70027-002-56787	23 045,23 \$	Réfrigération dans l'aréna Robinson
04-13493	1 986,65 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
11-60013-001	8,92 \$		Réfrigération dans les aréas - Réfrigération
11-60013-002		8,92 \$	Réfrigération dans les aréas - Réfrigération - Aréna Robinson

Un certificat du trésorier a été émis le 15 février 2008.

Adoptée

CE-2008-226

**SOUSSION 2008 SP 006 - 9071 9048 QUÉBEC INC. - CONSTRUCTION NOVEX -  
CHEMISAGE D'UN PONCEAU - CHEMIN DES ÉRABLES - SERVICE  
D'INGÉNIERIE - 78 961,71 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE LIMBOUR -  
SIMON RACINE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge le contrat à la firme 9071 9048 Québec inc./Construction Novex, 685, rue Vernon, Gatineau, Québec, J9J 3K4 pour les travaux de chemisage d'un ponceau traversant le chemin des Érables, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits au bordereau de soumission pour un montant total approximatif de 78 961,71 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 4 février 2008, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30385-002-56788	75 463,96 \$	Réfection du réseau routier - Secteur agricole
04-13493	3 497,75 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
06-30385-001	75 463,96 \$		Réfection du réseau routier - Réseau routier
06-30385-002		75 463,96 \$	Réfection du réseau routier - Secteur agricole

Un certificat du trésorier a été émis le 15 février 2008.

Adoptée

CE-2008-227

**SOUSSION 2007 SP 260 - LVM TECHNISOL INC. - SERVICES  
PROFESSIONNELS DE LABORATOIRE - CONTRÔLE DES MATÉRIAUX -  
RÉFECTION DE CHAUSSÉE 2008 - SERVICE D'INGÉNIERIE - 142 164,93 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge le contrat à la firme LVM Technisol inc., 900, boulevard de la Carrière, bureau 100, Gatineau, Québec, J8Y 6T5 pour la prestation de services professionnels de laboratoire – Contrôle des matériaux – Réfection de chaussée 2008 selon les prix unitaires apparaissant à l'offre de prix au montant total approximatif de 142 164,93 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 25 octobre 2007, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2006-919.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
30120-999-56789	135 867,48 \$	Service de l'ingénierie - Autres
04-13493	6 297,45 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 15 février 2008.

Adoptée

CE-2008-228

**CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE GATINEAU POUR LE PROJET D'ENQUÊTE SUR LES DÉPLACEMENTS D'ORIGINE EXTERNE À LA RÉGION CIRCULANT SUR LE TERRITOIRE DE LA CAPITALE NATIONALE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau fait partie du comité TRANS pour la planification régionale des transports dans la région de la capitale nationale;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville d'Ottawa, la Commission de la capitale nationale, le ministère des Transports de l'Ontario, le ministère des Transports du Québec et la Société de transport de l'Outaouais participent financièrement à l'enquête sur les déplacements d'origine externe à la région circulant sur le territoire de la capitale nationale;

**CONSIDÉRANT QUE** cette enquête améliorera le modèle informatique de planification des transports :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la cotisation de la Ville de Gatineau au montant de 11 250 \$ à la Ville d'Ottawa pour sa participation au projet d'enquête sur les déplacements d'origine externe à la région circulant sur le territoire de la capitale nationale.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
13150-419-56790	11 250 \$	Module de l'urbanisme et du développement durable - Autres services professionnels et administratifs

Un certificat du trésorier a été émis le 15 février 2008.

Adoptée

CE-2008-229\*

**ADOPTION DU PLAN D'ACTION 2008 DE LA POLITIQUE D'HABITATION**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a adopté, le 3 octobre 2006, la politique d'habitation;

**CONSIDÉRANT QUE** la politique d'habitation prévoit l'adoption d'un plan d'action annuel;

**CONSIDÉRANT QUE** la Commission permanente sur l'habitation, lors de sa réunion du 23 janvier 2008, a accepté le plan d'action 2008 de la politique d'habitation :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'adopter le plan d'action 2008 de la politique d'habitation.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2008-230

**FIRME SOLUTIONS CONSORTECH INC. - ENTRETIEN ET AMÉLIORATION DU PROGICIEL D'ÉVALUATION (CYCLOPE) - 128 000 \$**

**CONSIDÉRANT QUE** l'entente de services d'entretien du progiciel d'évaluation (Cyclope) est échue depuis le 31 décembre 2007;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entente de services de réalisation d'amélioration du progiciel d'évaluation (Cyclope) est, elle aussi, échue depuis le 31 décembre 2007;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 573.3, paragraphe 2 de la Loi sur les cités et villes, le fournisseur étant le seul à pouvoir offrir le service sur le progiciel, la Ville de Gatineau est exemptée du processus de soumission :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la proposition de la firme Solutions Consortech inc. pour les services d'entretien du progiciel d'évaluation (Cyclope) pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2008 pour un montant de 66 000 \$, incluant les taxes.

De plus, ce comité accepte la proposition de la firme Solutions Consortech inc. pour les services de réalisation d'amélioration au progiciel d'évaluation (Cyclope) pour un montant maximal de 62 000 \$, incluant les taxes. Le contrat sera valide à compter du 1<sup>er</sup> janvier jusqu'au 31 décembre 2008.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les contrats.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
15100-555-56791	59 253,60 \$	Évaluation - Entretien de logiciels
15100-555-56792	63 076,41 \$	Évaluation - Entretien de logiciels
04-13493	5 669,99 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 15 février 2008.

Adoptée

CE-2008-231

**SUBVENTION DE 300 \$ - CERCLE DES FERMIÈRES DE GATINEAU - MEMBRES DU CONSEIL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 300 \$ à l'ordre du Cercle de Fermières de Gatineau, à l'attention de madame Noëlla Bastien, secrétaire-trésorière, 664, rue du Berger, Gatineau, Québec, J8P 2E7, à titre de subvention pour leurs activités.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11418-972	50 \$	Marc Bureau - Maire subventions
11406-972	25 \$	Louise Poirier - De l'Orée-du-Parc subventions
11407-972	50 \$	Pierre Philion - De Saint-Raymond-Vanier subventions
11411-972	25 \$	Luc Angers - Des Promenades subventions
11412-972	50 \$	Joseph De Sylva - Du Versant subventions
11414-972	50 \$	Aurèle Desjardins - Du Lac-Beauchamp subventions
11415-972	50 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 15 février 2008.

Adoptée

CE-2008-232

**SUBVENTION DE 375 \$ - CHEVALIERS DE COLOMB - ASSEMBLÉE ABBÉ ALEXIS-LOUIS MANGIN - COLLATION DU 4<sup>e</sup> DEGRÉ - 25 ET 26 AVRIL 2008 - MEMBRES DU CONSEIL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 375 \$ à l'ordre des Chevaliers de Colomb, Assemblée Abbé Alexis-Louis Mangin, à l'attention de monsieur Daniel Chénier, 712, boulevard Hurtubise, Gatineau, Québec, J8P 4G7, à titre de subvention pour la collation du 4<sup>e</sup> degré qui aura lieu les 25 et 26 avril 2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11406-972	25 \$	Louise Poirier - De l'Orée-du-Parc subventions
11407-972	50 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond– Vanier subventions
11410-972	50 \$	Denis Tassé - Des Riverains subventions
11411-972	50 \$	Luc Angers - Des Promenades subventions
11412-972	50 \$	Joseph De Sylva - Du Versant subventions
11414-972	100 \$	Aurèle Desjardins - Du Lac-Beauchamp subventions
11415-972	50 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 15 février 2008.

Adoptée

CE-2008-233

**SUBVENTION DE 425 \$ - SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA SCLÉROSE EN PLAQUES - SECTION OUTAOUAIS - MARCHÉ DE L'ESPOIR - 27 AVRIL 2008 - MEMBRES DU CONSEIL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 425 \$ à l'ordre de la Société canadienne de la sclérose en plaques – Section Outaouais, à l'attention de madame Lilianne Langevin, 165, boulevard Mont-Bleu, unité 218, Gatineau, Québec, J8Z 1K6, à titre de subvention pour la marche de l'espoir qui aura lieu le 27 avril 2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11418-972	100 \$	Marc Bureau - Maire subventions
11404-972	100 \$	Alain Pilon - De Val-Tétreau subventions
11406-972	50 \$	Louise Poirier - De l'Orée-du-Parc subventions
11408-972	50 \$	Denise Laferrière - De Hull subventions
11411-972	100 \$	Luc Angers - Des Promenades subventions
11412-972	25 \$	Joseph De Sylva - Du Versant subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 15 février 2008.

Adoptée

**CE-2008-234**      **SUBVENTION DE 525 \$ - ASSOCIATION POUR L'INTÉGRATION COMMUNAUTAIRE DE L'OUTAOUAIS (APICO) - DÉFILÉ DE MODE - MEMBRES DU CONSEIL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 525 \$ à l'ordre de l'Association pour l'intégration communautaire de l'Outaouais, 10, rue Noël, bureau 107, Gatineau, Québec, J8Z 3G5, à titre de subvention pour l'organisation d'un défilé de mode qui se tiendra le 13 mars 2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11407-972	100 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond– Vanier subventions
11406-972	250 \$	Louise Poirier - De l'Orée-du-Parc subventions
11411-972	25 \$	Luc Angers - Des Promenades subventions
11412-972	50 \$	Joseph De Sylva - Du Versant subventions
11414-972	100 \$	Aurèle Desjardins - Du Lac-Beauchamp subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 15 février 2008.

Adoptée

**CE-2008-235**      **SUBVENTION DE 800 \$ - LES AMIS DE L'ÉTUDIANT OUTAOUAIS - GALA D'EXCELLENCE - 13 MAI 2008 - MEMBRES DU CONSEIL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 800 \$ à l'ordre des Amis de L'Étudiant Outaouais, à l'attention de monsieur Martin Godcher, président, 459, rue Duquette Ouest, Gatineau, Québec, J8P 3A7, à titre de subvention pour l'organisation du gala d'excellence qui aura lieu le 13 mai 2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11418-972	100 \$	Marc Bureau - Maire subventions
11404-972	50 \$	Alain Pilon - De Val-Tétreau subventions
11406-972	100 \$	Louise Poirier - De l'Orée-du-Parc subventions
11407-972	100 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond– Vanier subventions
11408-972	50 \$	Denise Laferrière - De Hull subventions
11409-972	50 \$	Simon Racine - De Limbour subventions
11410-972	50 \$	Denis Tassé - Des Riverains subventions
11411-972	50 \$	Luc Angers - Des Promenades subventions
11412-972	100 \$	Joseph De Sylva - Du Versant subventions
11414-972	50 \$	Aurèle Desjardins - Du Lac-Beauchamp subventions
11403-972	100 \$	Alain Riel - De Deschênes subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 15 février 2008.

Adoptée

CE-2008-236

**SUBVENTION DE 900 \$ - LIGUE NAVALE DU CANADA, SUCCURSALE GATINEAU-MÉTROPOLITAIN - BRUNCH BÉNÉFICE - MEMBRES DU CONSEIL****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 900 \$ à l'ordre de la Ligue navale du Canada, succursale Gatineau-Métropolitain, à l'attention de madame Chantal Naud, présidente, 231, boulevard Maloney Ouest, C. P. 84098, Gatineau, Québec, J8P 7R8 pour l'organisation d'un brunch bénéfice qui aura lieu le 24 février 2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11418-972	100 \$	Marc Bureau - Maire subventions
11406-972	25 \$	Louise Poirier - De l'Orée-du-Parc subventions
11407-972	50 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond-Vanier subventions
11409-972	50 \$	Simon Racine - De Limbour subventions
11410-972	200 \$	Denis Tassé - Des Riverains subventions
11411-972	50 \$	Luc Angers - Des Promenades subventions
11412-972	100 \$	Joseph De Sylva - Du Versant subventions
11413-972	100 \$	Richard Côté - De Bellevue subventions
11414-972	200 \$	Aurèle Desjardins - Du Lac-Beauchamp subventions
11415-972	25 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 15 février 2008.

Adoptée

CE-2008-237

**SUBVENTION DE 1 500 \$ - LES CHEVALIERS DE COLOMB NOTRE-DAME DU ST-ROSAIRE CONSEIL 12112 - DISTRICT ÉLECTORAL DES PROMENADES - LUC ANGERS****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 500 \$ à l'ordre des Chevaliers de Colomb Notre-Dame du St-Rosaire Conseil 12112, à l'attention de monsieur Michel Myre, 5, rue Saint-Arthur, Gatineau, Québec, J8T 3C2, à titre de subvention pour l'organisation d'activités prévues en 2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11411-972	1 500 \$	Luc Angers - Des Promenades subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 15 février 2008.

Adoptée

CE-2008-238

**AUTORISATION DE DÉPLACEMENT - PROGRAMME DE LA CAPITALE CULTURELLE - LIVERPOOL ET MANCHESTER**

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur le conseiller Simon Racine est président de la Commission des arts, de la culture, des lettres et du patrimoine et que la commission, lors de sa réunion du 28 janvier 2008, a donné son accord à ce déplacement;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur le conseiller Simon Racine est également vice-président du Comité consultatif d'urbanisme et a double intérêt pour le projet de revitalisation du centre-ville de Gatineau, plus précisément dans le secteur du Ruisseau de la Brasserie :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise monsieur le conseiller Simon Racine à se rendre à Liverpool et Manchester pour visiter leur centre-ville qui a été revitalisé et rénové en ayant comme base le développement culturel et le développement touristique, et ce, du 1<sup>er</sup> au 10 juin 2008.

Le trésorier est autorisé à rembourser les dépenses encourues selon la procédure établie sur présentation de pièces justificatives, et ce, jusqu'à concurrence de 3 240 \$.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11100-311-30018	3 240 \$	Conseil municipal - Congrès et colloques

Un certificat du trésorier a été émis le 15 février 2008.

Adoptée

CE-2008-239

**SUBVENTION DE 800 \$ - CAP SANTÉ OUTAOUAIS - « JOURNÉE DU MIEUX-ÊTRE ET DE L'ENTRAIDE » - 24 FÉVRIER 2008 - MEMBRES DU CONSEIL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 800 \$ à l'ordre de CAP Santé Outaouais, à l'attention de madame Monique Pellerin, directrice, 92, boulevard Saint-Raymond, bureau 304, Gatineau, Québec, J8Y 1S7, à titre de subvention pour la « Journée du mieux-être et de l'entraide » qui se tiendra le 24 février 2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11418-972	50 \$	Marc Bureau - Maire subventions
11412-972	50 \$	Joseph De Sylva - Du Versant subventions
11401-972	50 \$	Frank Thérien - D'Aylmer subventions
11402-972	50 \$	André Laframboise - De Lucerne subventions
11403-972	50 \$	Alain Riel - De Deschênes subventions
11404-972	50 \$	Alain Pilon - De Val-Tétréau subventions
11406-972	100 \$	Louise Poirier - De l'Orée-du-Parc subventions
11407-972	100 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond-Vanier subventions
11408-972	50 \$	Denise Laferrière - De Hull subventions
11409-972	100 \$	Simon Racine - De Limbour subventions
11411-972	50 \$	Luc Angers - Des Promenades subventions
11414-972	50 \$	Aurèle Desjardins - Du Lac-Beauchamp subventions
11417-972	50 \$	Jocelyne Houle - De Buckingham subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 15 février 2008.

Adoptée

**CE-2008-240**      **SUBVENTION DE 725 \$ - LES BRAVES DU COIN INC. - 12 AVRIL 2008 - MEMBRES DU CONSEIL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 725 \$ à l'ordre des Braves du Coin inc., à l'attention de monsieur Jean-François Landry, 8, rue des Braves-du-Coin, Gatineau, Québec, J8X 1X4, à titre de subvention dans le cadre du 35<sup>e</sup> Gala annuel qui aura lieu le 12 avril 2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11418-972	100 \$	Marc Bureau - Maire subventions
11407-972	100 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond- Vanier subventions
11415-972	25 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche subventions
11408-972	300 \$	Denise Laferrière - De Hull subventions
11406-972	50 \$	Louise Poirier - De l'Orée-du-Parc subventions
11404-972	100 \$	Alain Pilon - De Val-Tétréau subventions
11402-972	50 \$	André Laframboise - De Lucerne subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 15 février 2008.

Adoptée

**CE-2008-241**      **SOUMISSION 2008 SP 015 - NOVA ENVIROCOM INC. - FOURNITURE ET DISTRIBUTION DE BACS ROULANTS DE 360 LITRES DESTINÉS À LA COLLECTE DES MATIÈRES RECYCLABLES - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT - 3 664 374 \$ POUR 2008 ET 2009**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge le contrat à la firme Nova Envirocom inc., 140, rue Léger, Sherbrooke, Québec, J1L 1L9 pour la fourniture et la distribution de bacs roulants de 360 litres sur l'ensemble du territoire de la ville de Gatineau, sur la base des prix unitaires inscrits au bordereau de soumission pour un montant total approximatif de 3 664 374 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 11 février 2008, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat prendra effet à compter de la date de la présente résolution et se terminera le 31 décembre 2009.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
06-30144-001-56793	3 502 054 \$	Achat de bacs roulants - Bacs roulant
04-13493	162 320 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 19 février 2008.

Adoptée

CE-2008-242

**CONTRAT À MODELLIUM INC. - ACQUISITION, IMPLANTATION ET FORMATION DU PERSONNEL - LOGICIEL PARITOP 4 - SERVICE D'ÉVALUATION ET DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service d'évaluation et des transactions immobilières doit utiliser des outils de travail performant et qu'un logiciel d'aide à la décision pour l'évaluation foncière par la méthode de comparaison est disponible sur le marché;

**CONSIDÉRANT QU'**un logiciel conçu par la firme Modellium inc. est présentement utilisé par plusieurs organismes municipaux responsables de l'évaluation au Québec, dont les Villes de Montréal et de Québec et que le logiciel est rodé et a fait ses preuves;

**CONSIDÉRANT QUE** la direction du Service d'évaluation et des transactions immobilières a fait réaliser un banc d'essai afin de s'assurer de la compatibilité du logiciel avec notre progiciel d'évaluation;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme Modellium inc. a présenté une offre de services pour un montant de 100 572,47 \$, incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QU'**après analyse de la proposition datée du 26 septembre 2007, le Service d'évaluation et des transactions immobilières recommande d'y donner suite;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 573.3, paragraphe 2 de la *Loi sur les cités et villes*, le fournisseur étant le seul à offrir le logiciel, la Ville de Gatineau est exemptée du processus d'appel d'offres :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Modellium inc. pour l'acquisition, l'implantation et la formation du personnel en vue de l'utilisation du logiciel PariTOP 4 pour un montant de 100 572,47 \$, incluant les taxes.

De plus, ce comité autorise la dépense de 3 386,25 \$, incluant les taxes, pour l'intégration par Consortech des résultats d'analyse et les transferts des données au système d'évaluation.

Ce comité autorise la dépense de 13 545 \$, incluant les taxes, pour le support et l'entretien du logiciel PariTOP 4 pour l'année 2008. Ce coût sera assumé annuellement au budget d'opération du Service d'évaluation et des transactions immobilières.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
15100-555-56794	12 945,00 \$	Évaluation - Entretien de logiciels
18-70056-001-56795	99 353,68 \$	Achat de logiciel pariTOP 4 - Logiciel
04-13493	5 205,04 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 19 février 2008.

Adoptée

CE-2008-243

**SUBVENTION DE 500 \$ - LÉGION ROYALE CANADIENNE - FILIALE 33 - TOURNOI ANNUEL DE PÊCHE SUR GLACE - DISTRICTS ÉLECTORAUX D'AYLMER ET DE LUCERNE - FRANK THÉRIEN ET ANDRÉ LAFRAMBOISE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre de la Légion Royale Canadienne – Filiale 33, à l'attention de madame Mary-Ann Latimer, 59, rue Bancroft, Gatineau, Québec, J9H 4N6, à titre de subvention pour le tournoi annuel de pêche sur glace qui aura lieu les 23 et 24 février 2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11402-972	250 \$	André Laframboise - De Lucerne subventions
11401-972	250 \$	Frank Thérien - D'Aylmer subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 19 février 2008.

Adoptée

\*\*\*

**Monsieur le maire Marc Bureau quitte son siège et monsieur le conseiller Joseph De Sylva, vice-président du comité exécutif, préside la séance.**

CE-2008-244

**ABROGATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO CE-2007-1295 - PROMOTION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR IAN FORTIN AU POSTE DE PRÉPOSÉ AUX ANIMAUX - DIVISION DU STATIONNEMENT, DE LA BRIGADE SCOLAIRE ADULTE ET DU CONTRÔLE ANIMALIER - DIRECTION GÉNÉRALE**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2007-1295 en date du 5 septembre 2007, acceptait la promotion à l'essai et permanence de monsieur Ian Fortin au poste de préposé aux animaux à la Division du stationnement, de la brigade scolaire adulte et du contrôle animalier de la Direction générale;

**CONSIDÉRANT QU'**au terme de la période d'essai, la Division du stationnement, de la brigade scolaire adulte et du contrôle animalier a procédé à l'évaluation de monsieur Fortin;

**CONSIDÉRANT QU'**à la suite de l'évaluation, la Division du stationnement, de la brigade scolaire adulte et du contrôle animalier et le Service des ressources humaines recommandent le retour de monsieur Fortin à son poste de journalier I au Service des opérations de terrain du Module des infrastructures et de l'environnement, conformément à l'article 21.04 de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité abroge sa résolution numéro CE-2007-1295 en date du 5 septembre 2007 de façon à réintégrer monsieur Ian Fortin à son poste de journalier I au Service des opérations de terrain du Module des infrastructures et de l'environnement.

Adoptée

CE-2008-245

**MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO CE-2008-40 - MUTATION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR GAÉTAN MANTHA AU POSTE DE MÉCANICIEN-SOUDEUR - SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN - MODULE DES INFRASTRUCTURES ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** l'article de la convention collective concernant la période d'essai de monsieur Gaétan Mantha était erroné, le Service des ressources humaines demande qu'une correction soit faite à la résolution numéro CE-2008-40;

**CONSIDÉRANT QUE** le texte aurait dû référer à l'article 21.04 pour sa période d'essai au lieu du 6.03 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte de modifier la résolution numéro CE-2008-40 en date du 16 janvier 2008 concernant la mutation à l'essai et permanence de monsieur Gaétan Mantha dans le but de remplacer au 3<sup>e</sup> paragraphe de la résolution, l'article 6.03 par l'article 21.04.

Adoptée

CE-2008-246

**MUTATION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE DIVERS EMPLOYÉS AUX POSTES D'OPÉRATEUR A SECTEUR CENTRE-EST - SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN - MODULE DES INFRASTRUCTURES ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler trois postes d'opérateur A secteur centre-est au Service des opérations de terrain du Module des infrastructures et de l'environnement, selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la mutation à l'essai et la permanence de messieurs Gary Woodstock, Serge Martin et Michel Cousineau aux postes d'opérateur A secteur centre-est au Service des opérations de terrain du Module des infrastructures et de l'environnement.

Messieurs Gary Woodstock, Serge Martin et Michel Cousineau sont assujettis à une période d'essai de 60 jours et leur date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Leur permanence à ce poste sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions de l'article 21.04 de la convention collective des employés cols bleus de la Ville de Gatineau.

Le salaire de MM. Woodstock, Martin et Cousineau sera établi à la classe 6 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires 02-31310-114 (hiver) et 02-31240-114 (été) – Déblaiement et enlèvement de la neige – Balayage et arrosage – Salaires – Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 février 2008.

Adoptée

CE-2008-247

**PROLONGATION DE L'AFFECTION TEMPORAIRE D'UN PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN DES PISCINES - SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE - MODULE DE LA CULTURE ET DES LOISIRS**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu des politiques de gestion des dépenses municipales, le montant nécessaire pour défrayer le salaire d'employés temporaires doit être autorisé lorsqu'il dépasse 25 000 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** la dépense prévue pour le salaire d'un préposé à l'entretien des piscines dépassera la limite de 25 000 \$ :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte de prolonger l'affectation temporaire d'un préposé à l'entretien de piscines au Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire du Module de la culture et des loisirs, et ce, jusqu'au 31 décembre 2008.

Le salaire du préposé à l'entretien des piscines sera celui de la classe 1 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-71314-138 – Programme – Complexe aquatique Lucien-Houle – Occasionnels, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 février 2008.

Adoptée

CE-2008-248

**PROMOTION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME LUCIE LAURIER AU POSTE DE COMMIS ADMINISTRATIF - SERVICE DES FINANCES - MODULE DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de commis administratif (poste numéro FIN-BLC-031) au Service des finances du Module de l'administration et des finances, selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la promotion à l'essai et la permanence de madame Lucie Laurier au poste de commis administratif au Service des finances du Module de l'administration et des finances.

Le salaire de M<sup>me</sup> Laurier sera celui de la classe 3, 6<sup>e</sup> échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Madame Lucie Laurier est assujettie à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence dans ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions de l'article 10.14 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau et à la permanence de madame Nathalie Blondin au poste de commis-finances au Service des finances du Module de l'administration et des finances, prévue le 3 mars 2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13310-112 – Service des finances – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 février 2008.

Adoptée

CE-2008-249  
Modifiée par la  
résolution numéro  
CE-2008-1190

**PROMOTION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR SYLVAIN MAROIS AU POSTE DE CONTRÔLEUR AU MODULE DES INFRASTRUCTURES ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** par sa résolution numéro CE-2008-82 en date du 23 janvier 2008, ce comité acceptait la retraite de monsieur Luc Trépanier au poste de contrôleur au Module des infrastructures et de l'environnement et que son poste est devenu vacant au 1<sup>er</sup> janvier 2008 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la promotion à l'essai et la permanence de monsieur Sylvain Marois au poste de contrôleur au Module des infrastructures et de l'environnement.

Monsieur Sylvain Marois sera assujetti à une période d'essai de 12 mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M. Marois est établi à la classe 4, 2<sup>e</sup> échelon de la politique salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

La permanence dans ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions du recueil des conditions d'emploi des cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-30110-115 – Module des infrastructures et de l'environnement – Réguliers – Cadres.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 février 2008.

Adoptée

CE-2008-250

**DÉMISSION DE MESDAMES FRANCE LEGAULT ET CHANTAL RENAUD ET MESSIEURS JONATHAN LEBLANC, CHRISTIAN ROYAL ET BENOIT GAUTHIER - DIVERS SERVICES**

**CONSIDÉRANT QUE** mesdames France Legault et Chantal Renaud et messieurs Jonathan Leblanc, Christian Royal et Benoit Gauthier ont déposé leur démission :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à payer les montants qui leur sont dus.

<b>NOM DE L'EMPLOYÉ</b>	<b>SERVICE</b>	<b>DATE PRÉVUE DE LA DÉMISSION</b>
France Legault, responsable, taxes contrats et contrôles internes	Service des finances	1 <sup>er</sup> février 2008
Chantal Renaud, commis administrative	Service d'évaluation et des transactions immobilières	30 janvier 2008
Jonathan Leblanc, agent patrouilleur	Service de police	2 février 2008
Christian Royal, agent patrouilleur	Service de police	25 janvier 2008
Benoit Gauthier, agent patrouilleur	Service de police	4 février 2008

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires des services concernés, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour remercier mesdames France Legault et Chantal Renaud et messieurs Jonathan Leblanc, Christian Royal et Benoit Gauthier pour leurs services à la Ville de Gatineau.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 février 2008.

Adoptée

CE-2008-251

**RETRAITE DE MESSIEURS DENIS BINETTE, ANTONIO J.M. MIGUEL, FERNAND DENIS, LUC HASPECT, MICHEL LEVERT, YVES DUVAL, MAURICE MARTEL, JEAN VANASSE ET RICHARD FORTIN - DIVERS SERVICES**

**CONSIDÉRANT QUE** messieurs Denis Binette, Antonio J.M. Miguel, Fernand Denis, Luc Haspect, Michel Levert, Yves Duval, Maurice Martel, Jean Vanasse et Richard Fortin ont confirmé qu'ils prendront leur retraite :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à verser les sommes qui leur sont dues à la date de leur retraite.

<b>NOM DE L'EMPLOYÉ</b>	<b>SERVICE</b>	<b>ANNÉES DE SERVICE</b>	<b>DATE PRÉVUE DE LA RETRAITE</b>
Denis Binette, agent	Service de police	30 ans et 7 mois	1 <sup>er</sup> février 2008
Antonio J.M. Miguel, responsable soutien technique	Service de l'environnement – Module des infrastructures et de l'environnement	20 ans et 11 mois	1 <sup>er</sup> mars 2008
Fernand Denis, technicien conseil	Service des finances – Module de l'administration et des finances	33 ans et 4 mois	1 <sup>er</sup> mars 2008
Luc Haspect, agent	Service de police	30 ans et 6 mois	1 <sup>er</sup> mars 2008
Michel Levert, opérateur III	Service de l'environnement – Module des infrastructures et de l'environnement	32 ans et 5 mois	1 <sup>er</sup> mars 2008
Yves Duval, menuisier	Service des opérations de terrain – Module des infrastructures et de l'environnement	10 ans	1 <sup>er</sup> mars 2008
Maurice Martel, technicien aux projets – édifices	Service des projets immobiliers – Module des infrastructures et de l'environnement	31 ans et 5 mois	1 <sup>er</sup> mai 2008
Jean Vanasse, opérateur B	Service des opérations de terrain – Module des infrastructures et de l'environnement	20 ans et 1 mois	1 <sup>er</sup> mai 2008
Richard Fortin, lieutenant	Service de sécurité incendie	33 ans et 8 mois	1 <sup>er</sup> juillet 2008

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires des services concernés, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour offrir à messieurs Denis Binette, Antonio J.M. Miguel, Fernand Denis, Luc Haspect, Michel Levert, Yves Duval, Maurice Martel, Jean Vanasse et Richard Fortin leurs plus sincères remerciements pour leurs années de service à la Ville de Gatineau.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 février 2008.

Adoptée

CE-2008-252

**ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME MAUDE LAUZON AU POSTE DE CONSEILLÈRE JURIDIQUE ET ASSISTANTE-GREFFIÈRE AU SERVICE DU GREFFE - SERVICES JURIDIQUES**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2007-1036 en date du 2 octobre 2007, acceptait la création du poste de conseiller juridique et assistant-greffier au Service du greffe des Services juridiques :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de madame Maude Lauzon au poste de conseillère juridique et assistante-greffière au Service du greffe des Services juridiques.

Madame Maude Lauzon sera assujettie à une période d'essai de 12 mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Madame Maude Lauzon sera assujettie à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau, à l'exception de l'article K. Elle bénéficiera de trois semaines de vacances annuelles à compter du 1<sup>er</sup> mai 2008.

Le salaire de M<sup>me</sup> Lauzon est établi à la classe 3, 1<sup>er</sup> échelon de la politique salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

La permanence dans ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions du recueil des conditions d'emploi des cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-14100-115 – Service du greffe – Réguliers – Cadres.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 février 2008.

Adoptée

CE-2008-253

**ENGAGEMENT ET PERMANENCE DE MONSIEUR GABRIEL FATTOUCHE AU POSTE DE TECHNICIEN ADMINISTRATIF - DÉVELOPPEMENT DES RÉSEAUX - SERVICE D'INGÉNIERIE - MODULE DES INFRASTRUCTURES ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de technicien(ne) administratif – développement des réseaux (poste numéro ING-BLC-025 au plan d'effectifs), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'engagement et la permanence de monsieur Gabriel Fattouche au poste de technicien administratif – développement des réseaux au Service d'ingénierie du Module des infrastructures et de l'environnement.

Étant donné que monsieur Gabriel Fattouche occupe temporairement, depuis octobre 2007, le poste de technicien administratif au Service d'ingénierie, la permanence dans ce poste lui est accordée à compter de l'adoption de la présente résolution.

Le salaire de M. Fattouche sera celui de la classe 8, 2<sup>e</sup> échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-30120-112 – Service d'ingénierie – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 19 février 2008.

Adoptée

CE-2008-254

**ENGAGEMENT ET PERMANENCE DE MADAME NATHALIE PINARD AU POSTE DE TECHNICIENNE - PLAINTES ET REQUÊTES EN CIRCULATION ET SÉCURITÉ ROUTIÈRE - SERVICE D'INGÉNIERIE - MODULE DES INFRASTRUCTURES ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de technicien(ne) - plaintes et requêtes en circulation et sécurité routière (poste numéro ING-BLC-030 au plan d'effectifs), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de madame Nathalie Pinard au poste de technicienne - plaintes et requêtes en circulation et sécurité routière au Service d'ingénierie du Module des infrastructures et de l'environnement.

Étant donné que madame Nathalie Pinard a déjà occupé un poste temporaire de technicienne - plaintes et requêtes en circulation et sécurité routière au Service d'ingénierie de juillet 2006 à juillet 2007, la permanence dans ce poste lui est accordée à compter de l'adoption de la présente résolution.

Le salaire de M<sup>me</sup> Pinard sera celui de la classe 7, 5<sup>e</sup> échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-30120-112 – Service d'ingénierie – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 19 février 2008.

Adoptée

CE-2008-255

**MUTATION ET PERMANENCE DE MONSIEUR PIERRE LACROIX AU POSTE DE TECHNICIEN EN GÉOMATIQUE ET CARTOGRAPHIE - SERVICE D'INGÉNIERIE - MODULE DES INFRASTRUCTURES ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de technicien(ne) en géomatique et cartographie (poste numéro ING-BLC-008 au plan d'effectifs), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la mutation et la permanence de monsieur Pierre Lacroix au poste de technicien en géomatique et cartographie au Service d'ingénierie du Module des infrastructures et de l'environnement.

Étant donné que monsieur Pierre Lacroix occupe un poste de technicien en géomatique et cartographie (poste numéro ING-BLC-010 au plan d'effectifs) au Service d'ingénierie du Module des infrastructures et de l'environnement, la permanence dans ce poste lui est accordée à compter de l'adoption de la présente résolution.

Le salaire de M. Lacroix sera celui de la classe 8, 6<sup>e</sup> échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-30120-112 – Service d'ingénierie – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 19 février 2008.

Adoptée

---

**MARC BUREAU**  
Maire et président  
Comité exécutif

---

**M<sup>c</sup> SUZANNE OUELLET**  
Greffier et secrétaire  
Comité exécutif